



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation fluviale sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse gersoise, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers en direction du Lot & Garonne.

VU l'avis à la batellerie en date du2.8 MARS 2023..... fixant les conditions de la navigation fluviale sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers en direction du Lot & Garonne, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

ARTICLE UNIQUE

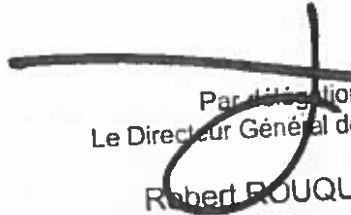
Réouverture partielle de la Baïse navigable gersoise à compter du vendredi 21 juillet 2023.

La rivière Baïse navigable gersoise est ré-ouverte de la double écluse de Graziac jusqu'à la limite nord du département (en direction du Lot et Garonne).

Le secteur de la Double écluse de Graziac jusqu'à sa limite sud (le port de valence sur Baïse) fera l'objet d'une ouverture à compter du jeudi 27 juillet 2023

Fait le 20/07/2023

à Auch


Le Président,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Robert ROUQUETTE